

## **Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS ») – Modifications importantes des Règles de la CDS – Choix de plafond de fonctionnement pour les prêteurs – Sollicitation de commentaires**

L'Autorité des marchés financiers publie, le projet de modifications importantes des Règles de la CDS relatives au choix de plafond de fonctionnement pour les prêteurs déposé par la CDS, afin d'ajouter les prêteurs à la liste des adhérents détenant un plafond de fonctionnement qui peuvent choisir leur propre plafond de fonctionnement.

(Les textes ont été publiés à la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2017-11-23, Vol. 14, n°46).

### **Commentaires**

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 22 décembre 2017, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire de l'Autorité  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : 514.864.6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

### **Information complémentaire**

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Francis Coche  
Analyste produits dérivés  
Direction principale de l'encadrement des structures de marché  
Téléphone : 514.395.0337, poste 4343  
Numéro sans frais : 1.877.525.0337  
Télécopieur : 514.873.7455  
Courrier électronique : [francis.coche@lautorite.qc.ca](mailto:francis.coche@lautorite.qc.ca)